

En 2005, à qui s'adressent les mesures de la politique familiale québécoise?

En résumé

En 2005, les mesures de la politique familiale québécoise s'adressent :

- De manière générale, à toutes les familles, sans désavantager ou discriminer certains types de familles en fonction de leur structure;
- De façon particulière, aux familles avec jeunes enfants, aux parents actifs sur le marché du travail et aux familles à faibles revenus ou monoparentales;
- Encore peu aux familles qui prennent soin d'un parent âgé ou en perte d'autonomie.

Les politiques publiques véhiculent inévitablement certaines valeurs, normes et positions idéologiques. Les politiques familiales, par leurs orientations et mesures, privilégient elles aussi des modèles particuliers de société et de famille. Bien qu'elle n'épouse pas une conception normative de la famille, la politique familiale du Québec semble néanmoins cibler depuis quelques années des membres des familles et des types de familles spécifiques. Cette politique a une portée de moins en moins universelle, cible davantage des clientèles dites « à risque » et est de plus en plus orientée vers l'insertion et le maintien en emploi, entre autres, par des mesures de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Cette fiche aborde sous cinq thématiques les types de familles qui se retrouvent plus particulièrement dans la mire de la politique familiale québécoise actuelle :

- ⇒ Une politique qui reconnaît la diversité des familles;
- ⇒ Une politique qui cible les familles avec jeunes enfants;
- ⇒ Des mesures en direction des parents travailleurs;
- ⇒ Des mesures ciblées pour les familles à faibles revenus et les familles monoparentales;
- ⇒ Peu de mesures destinées aux familles élargies ou visant à stimuler l'implication des pères dans les tâches domestiques et le soins aux enfants.

Une politique qui reconnaît la diversité des familles

On s'entend pour dire que la politique familiale québécoise actuelle présente une conception pluraliste de la famille, c'est-à-dire qu'elle ne tente pas de promouvoir ou dévaloriser un type de famille par rapport à d'autres mais bien, au contraire, de contribuer au mieux-être des familles, peu importe leur structure. Les orientations et mesures étatiques en direction des familles ne cherchent donc pas à discriminer les différentes formes familiales en tenant compte, par exemple, du statut conjugal des parents (mariés, vivant en union libre, divorcés ou séparés, remariés, etc.). Cette position semble ainsi répondre à l'évolution rapide des conceptions de la famille au Québec depuis les années 1960 comme en témoignent, entre autres, la hausse des naissances issues d'unions libres et la plus grande accessibilité au divorce.

Une telle position se distingue de celle adoptée par certains pays qui favorisent plus ou moins directement un modèle familial traditionnel basé sur la famille biparentale « intacte » vivant des revenus de travail du conjoint masculin. Certains États américains, par exemple, refusent ou diminuent le montant d'aide sociale (*Temporary Assistance for Needy Families*) des mères adolescentes qui ne vivent pas chez leurs parents ou des femmes qui ne dévoilent pas le nom du père de leur enfant.

Une politique qui cible les familles avec de jeunes enfants

Depuis la fin des années 1990, la politique familiale québécoise met l'accent sur l'intervention auprès de la petite enfance (0-5 ans). Cette préoccupation grandissante s'observe surtout par la formulation d'un objectif de base visant à favoriser, dès le plus jeune âge, le développement des enfants et l'égalité des chances. Actuellement, cette priorité accordée à la petite enfance s'articule grâce à deux mesures qui s'adressent exclusivement aux jeunes enfants ou aux parents qui ont des enfants de cet âge, soit le nouveau régime québécois d'assurance parentale (en vigueur en janvier 2006) et le développement d'un réseau de services de garde à prix modique (et même gratuits pour certains enfants défavorisés).

Au Québec, comme dans plusieurs autres pays occidentaux, l'importance nouvelle accordée à la population enfantine est légitimée par une philosophie de la prévention. La légitimité d'un investissement accru dans la petite enfance s'appuie sur différents constats, dont les conditions de pauvreté dans lesquelles vivent un nombre important d'enfants et les hauts taux d'échec scolaire et de décrochage. Elle est d'autant plus justifiable que des experts (psychologues, psychopédagogues, etc.) soutiennent pouvoir dépister les jeunes enfants les plus à risque de devenir des décrocheurs ou des délinquants. Notons d'ailleurs que les services publics de garde québécois sont de plus en plus considérés comme devant être des milieux de préparation pour la réussite scolaire et de dépistage précoce d'éventuelles difficultés chez les enfants.

L'orientation de la politique familiale vers la petite enfance est perçue par bien des groupes qui soutiennent et représentent les familles comme découlant d'une vision réductrice de la famille qui laisse de côté les enfants d'âge scolaire, en particulier les adolescents. Certains pensent même que cette orientation sous-estime les capacités des parents et qu'elle constitue une forme de contrôle social dirigé principalement vers les familles défavorisées, des familles vues comme étant « à risque ».

L'intérêt pour l'enfance en Occident

On note, depuis les années 1970, une préoccupation croissante pour la petite enfance dans plusieurs pays occidentaux. Cet intérêt marqué s'est cristallisé avec la proclamation par l'Organisation des Nations Unies de la *Convention relative aux droits des enfants* en 1989. Depuis, la plupart des politiques familiales contemporaines ont intégré les principes d'intérêt de l'enfant et du droit de tous les enfants à bénéficier d'un milieu de vie adéquat.

Des mesures en direction des parents travailleurs

Depuis quelques années, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles est une préoccupation grandissante de l'État québécois. Ce souci amène les gouvernements en place à proposer davantage de mesures spécialement destinées aux familles qui compte un ou deux conjoints travailleurs, comme c'est le cas pour le nouveau programme Prime au travail et le régime d'assurance parentale qui sera en vigueur à partir de janvier 2006. On peut ainsi dire que ces mesures sont sélectives puisqu'elles exigent la participation au marché du travail. Notons qu'elles ont également pour but de maintenir en emploi certains individus, dont les mères monoparentales et les travailleurs à faibles revenus, ou d'inciter au travail les prestataires de la sécurité du revenu. Pour certains experts et groupes de la société civile, des objectifs économiques et sociaux prendraient ainsi le pas sur l'objectif premier de la politique familiale, c'est-à-dire le soutien de toutes les familles.

Par l'entremise de l'instauration d'un réseau de services de garde à contribution réduite et la création d'un régime d'assurance parentale, cette politique familiale valorise, en un certain sens, la participation des mères au marché du travail en soutenant le travail rémunéré des deux parents et la conciliation famille-travail. Il est donc possible de croire que la politique familiale québécoise véhicule, d'une certaine façon, un modèle familial qui encourage l'autonomie financière des femmes

et une division du travail équitable entre les conjoints. Puisqu'elle ne comporte pas de prestations parentales d'éducation pour le parent au foyer, elle ne soutient cependant pas le choix des mères et des pères qui décident de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants en demeurant à la maison.

L'Alberta et la Suède : des positions opposées quant au travail rémunéré des mères

En Alberta, on retrouve très peu d'objectifs de conciliation famille-travail dans les discours et les actions du gouvernement provincial. Les mesures (ou dans certains cas l'absence de mesures) semblent véhiculer, au contraire, un modèle familial où le rôle de pourvoyeur est réservé au partenaire masculin. Plus égalitariste, la politique suédoise vise quant à elle à donner accès au travail à tous les citoyens et à accroître l'égalité entre les hommes et les femmes, tant dans la vie quotidienne que dans la sphère professionnelle. Ses ambitions se traduisent notamment par la mise en place de modes de garde publics pour les enfants et la possibilité de travailler à temps partiel ou à temps réduit. Parmi les pays occidentaux, c'est d'ailleurs en Suède qu'on retrouve une des plus fortes proportions de mères actives sur le marché du travail et où le revenu d'emploi de ces dernières figure parmi les plus élevés.

Des mesures ciblées pour les familles à faibles revenus et les familles monoparentales

Même si la politique familiale québécoise est basée sur un modèle pluraliste de la famille, certaines de ses mesures ciblent néanmoins certains types de familles. Plus particulièrement, on note depuis quelques années un soutien spécifique en direction des familles à faibles revenus et, notamment, des familles monoparentales. Cette attention particulière se révèle par l'existence de programmes spécialement destinés aux familles défavorisées (programmes *Prime au travail* et d'Allocation-logement), mais aussi par le versement d'allocations familiales dont le montant varie en fonction du revenu familial et de la composition de la famille (monoparentale et biparentale).

L'adoption de politiques familiales de plus en plus sélectives et la raréfaction des mesures à portée universelle s'observent depuis quelques décennies dans le monde occidental, en particulier en Amérique du Nord. Il faut dire qu'à partir des années 1980, ces pays ont connu une restructuration importante du travail caractérisée principalement par la précarisation de l'emploi et la montée du chômage ainsi que des besoins d'assistance financière. Parallèlement, ces États ont vu diminuer leurs revenus fiscaux en même temps qu'ont augmenté leurs dépenses en matière d'assistance sociale et de chômage. Dans une perspective de lutte à la pauvreté et de réduction des dépenses gouvernementales, ceux-ci en sont donc venus à cibler davantage leurs interventions vers les populations et les familles plus nécessiteuses.

Peu de mesures destinées aux familles élargies ou pour stimuler l'implication paternelle

La politique familiale québécoise s'adresse prioritairement aux familles dites nucléaires comprenant des parents et des enfants d'âge mineur. Peu d'intérêt semble effectivement porté à la famille élargie. Seuls les crédits d'impôt pour l'hébergement d'un parent âgé véhiculent en effet une image plus large de la famille. Cette politique vise donc à soutenir davantage les responsabilités parentales que les responsabilités familiales au sens large qui englobent le soutien aux parents, entre conjoints, entre les membres d'une fratrie, etc. Mentionnons toutefois qu'une préoccupation émergente pour la solidarité intergénérationnelle et la famille étendue semble se faire sentir au Québec, entre autres, par l'importance accordée à la conciliation famille-travail et par l'introduction des aînés parmi les clientèles sous la responsabilité du ministère provincial chargé des dossiers relatifs à la famille.

La politique familiale québécoise offre peu de mesures visant à stimuler l'implication des pères dans les tâches domestiques et dans les soins aux enfants. Pourtant, un bon nombre d'études indiquent un partage inéquitable de ces responsabilités entre les conjoints, la plupart du temps en défaveur de la femme. Bien que la grande majorité des mères québécoises soit

active sur le marché de l'emploi, celles-ci s'acquittent encore de la majorité des tâches domestiques et du soin aux enfants. L'entrée en vigueur en janvier 2006 du régime québécois d'assurance parentale révèle toutefois une

préoccupation montante envers l'engagement des pères dans l'éducation des enfants. En effet, ce nouveau programme propose aux pères québécois un congé de 3 ou 5 semaines leur étant exclusivement destiné.

Où trouver des statistiques sur les familles québécoises?

- ⇒ Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca>
- ⇒ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : <http://www.messf.gouv.qc.ca>
- ⇒ Ministère de la santé et des services sociaux : <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/index.html>
- ⇒ Statistique Canada : <http://www.statcan.ca>
- ⇒ Atlas du Canada (Ressources naturelles Canada) : <http://atlas.gc.ca>
- ⇒ Institut Vanier de la famille : <http://www.vifamily.ca>

Références utilisées

Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, 2004. « Masculin/Féminin : vers un nouveau partage des rôles? », *Cahiers français*, 'Famille(s) et politiques familiales', n° 322, pp. 22-28.

Bergeron, Josée, 1997, *Axes et enjeux de la politique familiale suédoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Renée B.-Dandurand et Frédéric Lesemann (dir.), Montréal, INRS – Culture et Société.

Dandurand, Renée, B., 2000. « La politique familiale au Québec. Un autre argument pour une société distincte », *Interface*, vol. 21, n° 1, pp. 46-48.

Dandurand, Renée. B. et Josée Bergeron, 2001. « Protection sociale destinée aux familles : une comparaison entre le Québec et l'Alberta », *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, n° 47, printemps, pp. 25-44.

Laroche, Denis, 2001. « Le partage du temps productif entre conjoints », Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec, données et statistiques*, Québec, Gouvernement du Québec, pp. 513-545.

Roy, Laurent, 2004. *Portraits de politiques familiales. Situation dans onze pays développés*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Gouvernement du Québec.

Saint-Pierre, Marie-Hélène et Renée B.-Dandurand, 2000. *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise. Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Montréal, INRS – Culture et Société.

Saint-Pierre, Marie-Hélène et Anne-Marie Trudel, 2001. *Axes et enjeux des politiques fédérales américaines en direction des familles. Présentation d'une recension informatisée des écrits*. Renée B.-Dandurand et Frédéric Lesemann (dir.), Montréal, INRS – Culture et Société.